



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Midi-Pyrénées



Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants

Projet de création ou d'extension
« 10 points clés » pour une démarche
intégrant la santé et la sécurité

SOMMAIRE

« 10 points clés » pour une démarche intégrant la santé et la sécurité est destiné
aux maîtres d'ouvrage occasionnels :

porteurs de projets d'EAJE, directeurs d'EAJE, élus locaux et autres donneurs d'ordres.

L'objectif est de les aider à intégrer les fondamentaux en matière de santé et de sécurité au travail dans leur projet.

MÉTHODOLOGIE POUR RÉUSSIR UN PROJET DE CONCEPTION D'UN EAJE :

 LES ENJEUX

 LA DÉMARCHE PROJET

 LA PROGRAMMATION

 LES ÉTAPES

 LES 10 POINTS CLÉS*

 EXEMPLE :
LA CRÈCHE DE GUEBWILLER (68)

 RÉFÉRENCES

* Chaque point clé est structuré autour de deux interrogations :
Quels sont mes objectifs ? Comment faire ?
complétées par quelques repères techniques et bonnes pratiques de conception.

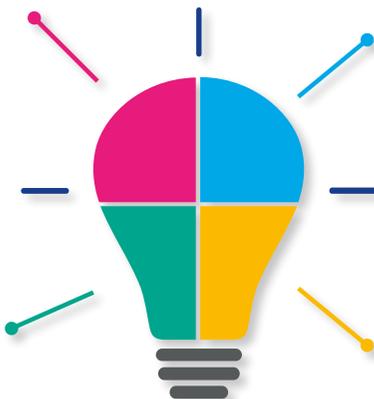
VOUS AVEZ LE PROJET DE CRÉER, D'AGRANDIR OU DE MODIFIER VOTRE ÉTABLISSEMENT EAJE, DE DÉPLACER VOS LOCAUX, DE LES MODERNISER, D'ÉTENDRE LE CHAMP DE VOS ACTIVITÉS ?

VOS DÉFIS

- Gagner la confiance de vos partenaires PMI, CAF, commune, bailleur...
- Rassurer les parents, répondre à leurs besoins,
- Accueillir les enfants dans les meilleures conditions,
- S'adapter aux évolutions de votre secteur d'activité.

VOS FINANCES

- Optimiser l'investissement,
- Éviter les surcoûts liés à des oublis,
- Réduire l'absentéisme, les accidents et les coûts associés,
- Proposer un service adapté aux attentes des parents pour atteindre l'équilibre budgétaire,
- Démarrer votre activité dans les meilleurs délais.



VOS SALARIÉS *(une des forces de l'établissement)*

- Les motiver et réduire les tensions,
- Maintenir le ratio d'encadrement,
- Améliorer le confort, la sécurité et la santé au travail,
- Adapter les locaux à leurs besoins et attentes,
- Les faire adhérer aux changements.

VOS ENJEUX

(sociaux, environnementaux et réglementaire)

- Être conforme aux exigences des codes auxquels est soumise l'activité EAJE,
- Limiter vos responsabilités pénale et civile,
- Obtenir rapidement les autorisations administratives,
- Tendre vers l'éco-responsabilité.

DÉMARCHE PROJET

VOUS RESTEZ LE SEUL RESPONSABLE DU PROJET. L'ESSENTIEL SE DÉCIDE AVANT DE CONSTRUIRE ET SE JOUE LORS DE LA CONCEPTION DE VOTRE PROJET.

UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE ET PLURIDISCIPLINAIRE :

Créez un groupe de travail avec :

- la direction et le chef de projet, les salariés, les DP ou le CSE,
- le maître d'œuvre (architecte, bureau d'études...), le coordonnateur SPS (à choisir dès le début du projet).

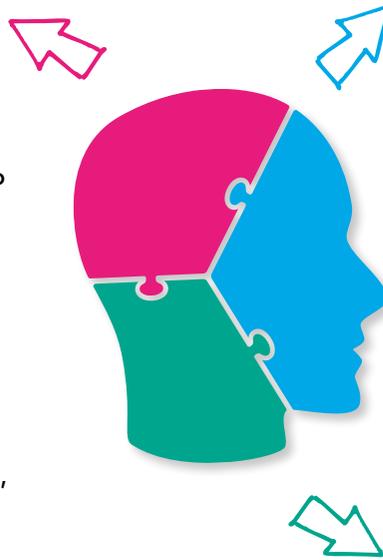
Consultez pour leur expertise et leur expérience :

- votre service de prévention et de santé au travail,
- la CAF, le service PMI du Conseil Départemental,
- la Carsat, la CCI, la DREETS, le Centre de Gestion,
- des confrères ayant réalisé des projets similaires,
- les fournisseurs de matériel, de mobilier ou de machine.

Pour faire quoi ?

- identifier et comprendre le **travail réel** actuel et le travail futur,
- s'approprier les futures conditions de travail,
- effectuer une analyse des situations de travail et des risques qui permettra d'orienter les choix.

« *Avant, le bruit était insupportable. Quand je rentrais chez moi, j'avais mal à la tête. Depuis que nous avons insonorisé les plafonds de la crèche, l'ambiance est plus calme, je revis et l'équipe aussi. »*



UNE APPROCHE ITÉRATIVE :

Pour s'autoriser à revenir sur des choix antérieurs tout en gardant les objectifs initiaux et enrichir le projet, pour ce faire :

- recenser les propositions issues de la démarche participative, en validant les choix retenus,
- vérifier leur adéquation avec les décisions antérieures,
- faire évoluer le projet en conséquence.

« *Témoignage : « Nous avons eu l'autorisation d'augmenter la capacité d'accueil de l'EAJE. Une occasion pour enfin créer une réserve adossée à notre cuisine et un petit local pour les couches, produits d'hygiène et de ménage. Terminé les packs d'eau, produits secs, couches, alignés dans le couloir ! »*

UNE VISION GLOBALE :

Une vision globale vous permet à chaque étape de concilier :

- respect du budget et des délais,
- qualité de l'accueil des enfants et qualité de vie au travail de vos salariés,
- santé et sécurité des salariés,
- environnement,
- contraintes réglementaires.

« *Témoignage : « La salle d'activités est habituellement utilisée pour le goûter, le déjeuner, les activités ce qui impose de la ranger à chaque temps de la journée. Nous avons décidé avec notre architecte de créer deux espaces distincts, cela évite de déplacer les tables, chaises, jeux, à plusieurs reprises dans la journée et de faire du ménage en présence des enfants. Un gain de temps, des espaces bien repérés par les enfants sans augmenter la surface. »*

PROGRAMMATION

LA PROGRAMMATION CONSISTE À FORMALISER DE MANIÈRE EXHAUSTIVE LES BESOINS ET CONTRAINTES TECHNIQUES DANS UN CAHIER DES CHARGES. ELLE PERMET AU MAÎTRE D'ŒUVRE DE PROPOSER LE MEILLEUR PROJET AU REGARD DE VOS ACTIVITÉS ET DES OBJECTIFS FORMULÉS.

QUELS ENJEUX ?

- Clarifier vos besoins pour aujourd'hui et demain.
- Construire un lieu de travail qui répond à l'usage voulu.
- Faciliter la prise de décision pour faire les bons choix.

COMMENT ?

- Un document sommaire qui traduit vos objectifs actuels et futurs ainsi que vos exigences, les contraintes techniques et fonctionnelles.
- Il représente votre cahier des charges. Vous le remettez à l'architecte, aux bureaux d'études.
- Il participe au dialogue avec vos partenaires, vos salariés.

POURQUOI ?

- Pour vérifier que votre projet est en adéquation avec votre budget.
- Pour formaliser la vision de votre projet et l'expliquer aux concepteurs.
- Pour permettre à l'architecte / aux bureaux d'études de proposer le meilleur projet.
- Pour évaluer et valider les propositions de l'architecte.

COMMENT ÉTABLIR VOTRE PROGRAMME ?

- S'interroger sur vos contraintes, vos besoins actuels et futurs et vos attentes, celles de vos équipes.
- Faire participer le personnel.
- Analyser le fonctionnement de l'existant et profiter des expériences passées.

QUELS SONT VOS OBJECTIFS ?

- Fournir les informations et caractéristiques générales.
- Lister les problèmes à résoudre.
- Décliner les grandes lignes du projet.

COMMENT FAIRE ?

- Pour chaque unité (salle d'activité, dortoir, salle de change...), énoncer les exigences liées aux : activités, stockage, circulations, bruit, éclairage, ventilation et chauffage, nettoyage, etc.
- Énoncer les interactions entre les différentes unités : par exemple, le niveau de bruit de la salle d'activité doit être supportable, ne doit pas être transmis au dortoir.

LES REPÈRES TECHNIQUES

- Pour atteindre les objectifs fonctionnels, définir les exigences techniques, les contraintes de l'activité actuelle et future.
- Se référer aux normes, réglementations et documentations techniques concernant les EAJE (Code de la santé publique, code du travail, exigences PMI, ... réglementations incendie, qualité de l'air, accessibilité, etc.).

LES ÉTAPES

A CHAQUE ÉTAPE DU PROJET, VOUS AVEZ BESOIN DE PRENDRE LES BONNES DÉCISIONS AU BON MOMENT.

OBJECTIFS DE PRÉVENTION

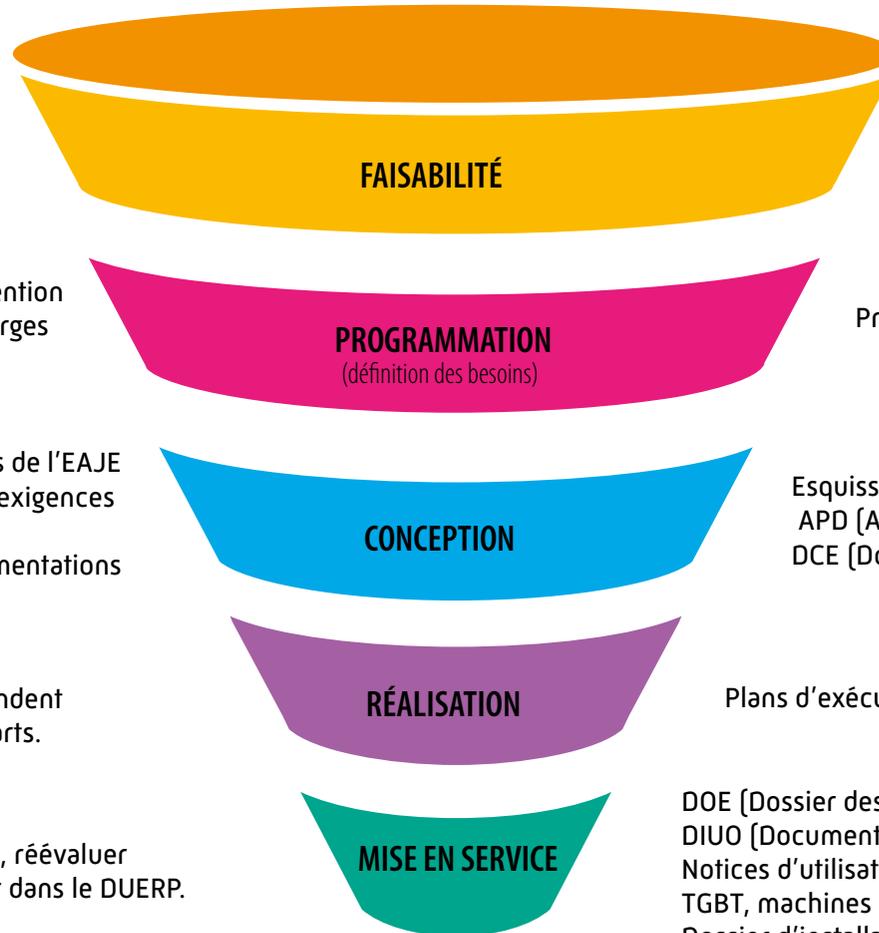
Intégrer les critères santé et sécurité dans le projet en s'appuyant sur l'analyse des risques professionnels des activités existantes et futures : DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels).

Formuler les exigences en matière de prévention des risques professionnels (Cahiers des charges intégrant la prise en compte des activités).

Définir et positionner les différents espaces de l'EAJE et leurs fonctionnalités pour répondre aux exigences de prévention.
Prendre en compte les normes et les réglementations applicables.

S'assurer que les travaux réalisés correspondent au programme et corriger les éventuels écarts.

Analyser les nouvelles situations de travail, réévaluer les risques professionnels et les formaliser dans le DUERP.



DOCUMENTS ASSOCIÉS

Étude de faisabilité.

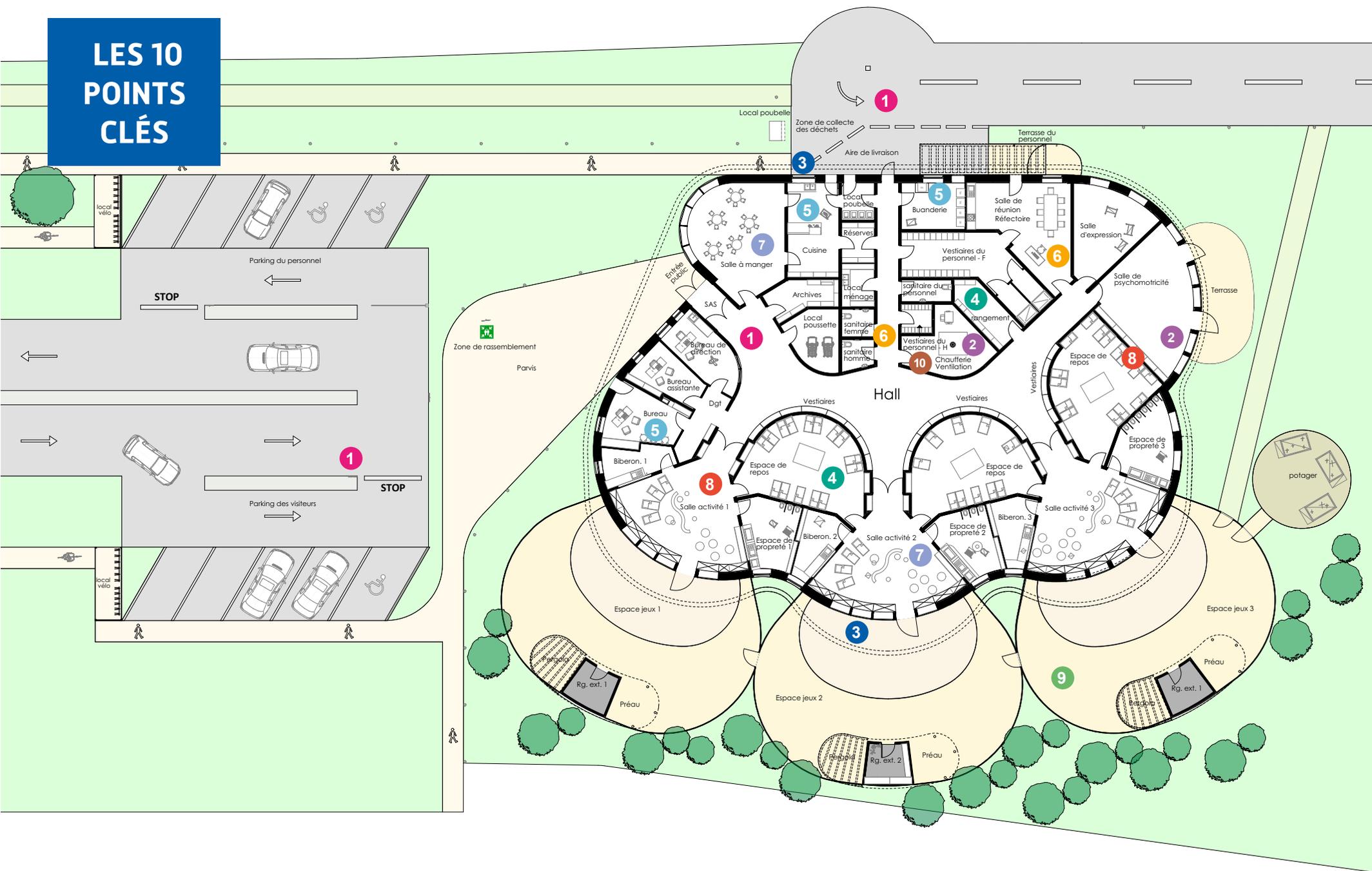
Programme.

Esquisses APS (Avant-Projet Sommaire).
APD (Avant-Projet Définitif).
DCE (Dossier Consultation des Entreprises).

Plans d'exécution et de réalisation.

DOE (Dossier des ouvrages exécutés).
DIUO (Document d'intervention ultérieure sur l'ouvrage).
Notices d'utilisation (Chauffage, climatisation, aération, TGBT, machines à laver...).
Dossier d'installation du système de ventilation.

LES 10 POINTS CLÉS



1 ORGANISATION DES ESPACES D'ACCUEIL DU PUBLIC - LA ZONE D'ENTRÉE

3 ÉCLAIRAGE NATUREL

5 ESPACES RÉSERVÉS AUX ADULTES
Bureau de direction, locaux techniques (cuisine, buanderie, lingerie, réserves, rangements...)

7 ESPACES DE VIE DES ENFANTS - ESPACES INTÉRIEURS
(Repos, activités, propreté, psychomotricité, repas...)

9 ESPACES EXTÉRIEURS À USAGE PRIVATIF - JARDIN ET AIRES D'ACTIVITÉS RÉSERVÉS AUX ENFANTS

2 AMBIANCE THERMIQUE ET ASSAINISSEMENT DE L'AIR

4 ÉCLAIRAGE ARTIFICIEL

6 VESTIAIRES - SANITAIRES - RÉFECTOIRES
Locaux réservés au personnel

8 ACOUSTIQUE

10 ENTRETIEN - MAINTENANCE DES LOCAUX

SOMMAIRE

[SOMMAIRE](#)

[PLAN](#)

2 AMBIANCE THERMIQUE ET ASSAINISSEMENT DE L'AIR

QUELS SONT MES OBJECTIFS ?

- Avoir un système de ventilation efficace pour diminuer la concentration des polluants, réduire l'humidité, les odeurs, et la contagion due à des agents microbiens.
- Assurer le confort thermique dans tous les espaces de l'EAJE (dortoir, salle d'activité, de motricité, cuisine, buanderie...).

REPÈRES TECHNIQUES

- Établir un plan de circulation de l'air en vue de réduire les zones de stagnation de l'air et d'éliminer à la source les odeurs issues du stockage des couches souillées et des déchets.
- Positionner chaque prise d'air neuf extérieur en l'éloignant des sources de pollution (hors de l'espace fumeur, du parking véhicules et des gaz d'échappement de la rue, loin de la végétation...) et du rejet d'air vicié.
- Proscrire la prise d'air neuf proche du sol, surtout dans les zones à potentiel de radon élevé.

COMMENT FAIRE ?

- Les espaces intérieurs d'accueil des enfants et des professionnels disposent de fenêtres munies d'ouvrants permettant une ventilation naturelle.
- Compléter l'apport d'air neuf avec un système mécanique (Type VMC double flux) en différenciant les locaux à pollution spécifique (buanderie, cuisine, stockage des produits chimiques, sanitaires, salle de change) des locaux à pollution non spécifique (dortoirs, salles d'éveil).
- Adapter le renouvellement de l'air à la destination des pièces.
- Prévoir une régulation du système de chauffage / climatisation indépendante pour garantir une température différenciée selon le type de pièces, des sondes d'ambiance dans chaque zone.
- Prévoir les dispositions nécessaires pour que la chaleur diffusée dans la buanderie et dans la cuisine soit évacuée.

BONNES PRATIQUES DE CONCEPTION

- Privilégier la prise d'air neuf en façades (dortoirs, salles d'activités...) et extraction au niveau du poste de change et des pièces humides (sanitaires, cuisine...).
- Le bon fonctionnement des dispositifs de ventilation doit faire l'objet d'une vérification annuelle.
- Choisir des revêtements (muraux, de sol) et matériaux (peintures) peu émissifs en matière de polluants volatils, de classe A et A+.

⤷ ATTENTION !

- Les systèmes de ventilation/climatisation/chauffage doivent rester silencieux (Locaux de sommeil, de repos : 33dB(A), salles d'activités : 35dB(A), bureaux/salles de réunions : 38dB(A).
- Ne pas oublier la ventilation/climatisation du local déchets.
- Ne jamais obturer les bouches d'aération.
- Lorsque l'aération est assurée par ventilation mécanique, le débit minimal d'air neuf à introduire est de 50 m³/h par occupant (employés et places d'enfants autorisées).

3 ÉCLAIRAGE NATUREL

QUELS SONT MES OBJECTIFS ?

- Privilégier l'éclairage naturel.
- Assurer un éclairage uniforme et adapté aux activités et à la circulation.
- Limiter la consommation d'énergie.

REPÈRES TECHNIQUES

- Privilégier l'apport d'éclairage naturel dans chaque pièce : baies vitrées, puits de lumière...
- Intégrer des baies vitrées pour permettre la vue sur l'extérieur.
- Éviter l'éblouissement par le soleil ou sa réverbération avec des dispositifs d'occultation ou de protection solaire. La mise en place de ces dispositifs doit être motorisée.

COMMENT FAIRE ?

- Permettre une vue sur l'extérieur à hauteur des yeux depuis les postes de travail dans toutes les pièces.
- Maîtriser l'ensoleillement.
- Éviter l'éblouissement.

BONNES PRATIQUES DE CONCEPTION

- Munir les baies vitrées côté sud de pare-soleil extérieurs.
- Éviter les grandes baies vitrées sans protection solaire côté ouest.
- Permettre un nettoyage des surfaces vitrées en sécurité. Les puits de lumière doivent être conçus pour éviter les risques de chute.
- Prévoir des surfaces vitrées intérieures et extérieures nettoyables de plain-pied. Sinon prévoir les dégagements suffisants pour une PIRL* ou une PEMP*.
- Les fenêtres sont de préférence oscillo-battantes pour une ouverture sans danger et sans risque d'intrusion.

⤵ ATTENTION !

- Les protections solaires (pare-soleil...) se placent à l'extérieur pour éviter les surchauffes.
- Ne pas oublier les baies vitrées pour les espaces cuisine, buanderie-lingerie.
- Les vitres devront être conçues pour ne pas créer de risque de blessure en cas de casse.

* Plateforme Individuelle Roulante Légère, Plateforme élévatrice Mobile de Personnes

4 ÉCLAIRAGE ARTIFICIEL

QUELS SONT MES OBJECTIFS ?

- Privilégier l'éclairage naturel.
- Assurer un éclairage uniforme et adapté aux activités et à la circulation.

REPÈRES TECHNIQUES

- Retenir pour l'éclairage artificiel une qualité de lumière proche de la lumière du jour (Indice de rendu des couleurs Ra > 85).
- Choisir des luminaires à basse ou très basse luminance.

COMMENT FAIRE ?

- Choisir un éclairage adapté qui respecte les préconisations des normes : niveau d'éclairement à maintenir, éblouissement d'inconfort, indice de rendu des couleurs, uniformité d'éclairement.
- Choisir des lampes à longue durée de vie.

BONNES PRATIQUES DE CONCEPTION

- Installer des détecteurs de mouvements (couloirs, salles de change, biberonnerie, buanderie, vestiaire salariés) et des variateurs de lumière (dortoirs, salle d'activité).
- Combiner la lumière naturelle et l'éclairage artificiel pour permettre de garantir une luminosité de 300 lux dans les espaces de vie, 200 lux dans les vestiaires et sanitaires, 500 lux dans la salle de change.
- Éviter toute source lumineuse dans le champ de vision de l'enfant.

➤ ATTENTION !

- Lors du positionnement des sources lumineuses, prendre en considération l'éblouissement et les zones d'ombre.
- Un taux d'éblouissement < 19 UGR est recommandé pour les dispositifs d'éclairage situés au plafond.

5 ESPACES RÉSERVÉS AUX ADULTES

Bureau de direction, locaux techniques (cuisine, buanderie, lingerie, réserves, rangements, etc.)

QUELS SONT MES OBJECTIFS ?

- Optimiser les espaces et les zones dédiées à chaque temps de la journée.
- Éviter les chutes de plain-pied, les trébuchements.
- Réduire les manutentions et limiter les contraintes et les efforts.
- Apporter une ambiance sereine et propice aux activités annexes.

REPÈRES TECHNIQUES

- L'accès aux zones techniques et aux locaux du personnel est indépendant et différencié de l'accueil des enfants.
- Regrouper les locaux techniques : buanderie, stockages (couches et économat), local ménage (stockage des produits de nettoyage, stationnement du chariot de ménage, de l'autolaveuse...).
- Réserver un local accessible à tout moment de la journée (hors zone dortoir) pour le stockage des produits de nettoyage et le stationnement du chariot de ménage, y installer un vidoir pour le seau de ménage.
- Positionner la Cuisine / Office :
 - Pour qu'elle donne directement sur la zone de vie (prise des repas / unité d'accueil).
 - Avec un accès direct vers l'extérieur pour faciliter et sécuriser les livraisons et l'évacuation des déchets.
 - Dimensionnée pour accueillir a minima un plan de travail, un évier, un lave-vaisselle professionnel, un réfrigérateur, des rangements pour la vaisselle, un économat et du matériel de cuisson / réchauffage professionnel.

- Prévoir un espace adapté à la tenue des réunions d'équipe ou d'ateliers d'analyse de pratiques.
- Prévoir un local technique pour accueillir la chaufferie, le tableau électrique...

COMMENT FAIRE ?

- Déterminer les activités actuelles et futures : elles influencent les emplacements des espaces de vie mais aussi des zones techniques, des espaces extérieurs, donc le choix du terrain ou du local.
- Étudier le circuit de tous les produits qui « entrent » (livraisons) et ceux qui « sortent » (déchets) pour déterminer les emplacements des différentes zones. Minimiser les distances à parcourir.
- Lister et estimer le volume des équipements / matériels / consommables à ranger (produits de toilette, de ménage, packs d'eau...).

BONNES PRATIQUES DE CONCEPTION

LES BUREAUX / ESPACES POUR LES PROFESSIONNELS

(bureau de la direction, du médecin...) :

- Prévoir l'isolation acoustique (murs, plafond) pour permettre des entretiens confidentiels avec les collaborateurs, les familles, et réserver suffisamment d'espace pour pouvoir y accueillir 2 parents accompagnés de leur(s) enfant(s).
- Prévoir un point d'eau pour les visites médicales.

LES LOCAUX TECHNIQUES :

- Inclure des emplacements réservés pour le stockage de chariots à proximité des zones de buanderie/lingerie, préparation / prise des repas.

- Réserver des stockages intermédiaires pour les consommables : couches, produits d'hygiène... au plus proche de leur utilisation (salle de change, unité d'accueil...), suffisamment dimensionnés et accessibles de plain-pied.
- Prévoir un cheminement (bétonné, goudronné...), sans marche ni seuil avec une pente inférieure ou égale à 5 % pour sortir les conteneurs jusqu'à l'emplacement de collecte des déchets ou pour permettre la réception des livraisons au moyen de transpalette.
- Prévoir un point d'eau pour le nettoyage des conteneurs ainsi qu'un siphon pour l'évacuation des eaux de lavage.

LINGERIE / BUANDERIE :

- Si l'entretien du linge est réalisé sur place, disposer d'une lingerie-buanderie correctement ventilée et insonorisée, avec une vue sur l'extérieur (fenêtre) et équipée de matériels professionnels (bac à niveau constant, lave-linge et sèche-linge rehaussés). Réserver un espace pour une table de pliage.
- Si l'entretien du linge est confié à un prestataire : disposer d'un espace de stockage du linge sale et d'un espace distinct pour le stockage du linge propre.

⤵ ATTENTION !

- Pour positionner le local déchets, ne pas oublier d'étudier le circuit des couches souillées ainsi que celui des consommables.
- Prévoir un dispositif d'alerte, de lutte, d'évacuation et de désenfumage en cas d'incendie, conforme à la réglementation liée à la spécificité des locaux.
- Prévoir un revêtement antidérapant dans la cuisine (coefficient de glissance de 0.3).

6 VESTIAIRES - SANITAIRES - RÉFECTOIRES

Locaux réservés au personnel

QUELS SONT MES OBJECTIFS ?

- Mettre à disposition des installations sanitaires (cabinets d'aisance, douches et vestiaires), des locaux sociaux, de restauration, de détente et de premiers soins pour les salariés internes et externes à l'entreprise.

REPÈRES TECHNIQUES

- Prévoir des vestiaires d'une surface au moins égale à 1m² par salarié, permettant l'installation de bancs. Séparer les sanitaires des vestiaires.
- Prévoir au minimum un cabinet et un urinoir pour 20 hommes, deux cabinets pour 20 femmes, au minimum un lavabo pour 10 personnes alimenté en eau potable à température réglable.
- Prévoir au moins une douche pour se nettoyer en cas de vomissure d'un enfant.

COMMENT FAIRE ?

- Prévoir des installations sanitaires distinctes pour le personnel masculin et le personnel féminin, dimensionnées en fonction des effectifs présents simultanément, répartis dans l'établissement pour réduire les distances parcourues.
- Prévoir les lieux de restauration et de détente avec une vue sur l'extérieur, un traitement acoustique et une ventilation silencieuse.

BONNES PRATIQUES DE CONCEPTION

- Choisir des sols et des murs imperméables, d'entretien facile, des mobiliers suspendus (WC, lavabos) pour dégager les sols et faciliter le ménage.
- Prévoir une bonde siphonnée au sol.
- Un lave-mains à commande non manuelle est préconisé à l'extérieur des toilettes.
- Prévoir un vestiaire, agencé et conçu de manière à éviter les risques de contamination des tenues de travail.

➤ ATTENTION !

- Prévoir une zone extérieure couverte accessible depuis le réfectoire.
- Il est nécessaire de mettre à disposition des cabinets d'aisance accessibles aux visiteurs et aux personnes à mobilité réduite.

SOMMAIRE

PLAN

7 ESPACES DE VIE DES ENFANTS - ESPACES INTÉRIEURS

Repos, activités, propreté, psychomotricité, repas...

QUELS SONT MES OBJECTIFS ?

- Optimiser les espaces et les zones dédiés à chaque temps de la journée.
- Éviter les chutes de plain-pied, les trébuchements.
- Apporter une ambiance sereine et propice au projet éducatif.
- Réduire les manutentions et limiter les contraintes et efforts.

REPÈRES TECHNIQUES

- Chaque unité de vie dispose de liaisons inter phoniques ou téléphoniques internes à l'établissement.
- Prévoir des cloisons avec vitrages, des portes avec oculus pour permettre la visibilité entre les espaces et favoriser la surveillance des enfants par le professionnel.
- Chacune des unités d'accueil dispose d'un ou plusieurs espaces adaptés et équipés pour respecter le sommeil des enfants.
- L'accès aux sanitaires et espaces de change des enfants s'effectue depuis l'espace d'activité.
- Positionner l'espace de prise des repas à proximité de la cuisine, en dehors des espaces d'activité.
- Installer l'espace biberonnerie à proximité de l'espace de vie des plus jeunes enfants.
- Prévoir des locaux de rangement et de stockage pour les matériels éducatifs, les jeux, en complément des placards prévus dans les espaces d'activité.
- Les étagères de rangement seront accessibles de plain-pied pour éviter d'utiliser un marchepied ou un escabeau.

COMMENT FAIRE ?

- Ne pas oublier que l'EAJE est un lieu de travail qui doit aussi être adapté à l'adulte.
- Déterminer les activités actuelles et futures.
- Minimiser les distances à parcourir et pour ce faire, lister tous les équipements / matériels / consommables utilisés et étudier pour chacun d'eux les circuits (couches, linge, jeux de psychomotricité, matériel des activités manuelles...).

BONNES PRATIQUES DE CONCEPTION

- Prévoir des espaces spécifiques aux activités génératrices de bruit (jeux de motricité, jeux libres avec jouets...).
- L'espace biberonnerie peut favoriser la visibilité sur la salle d'activités des bébés.
- Prévoir dans le dortoir des grands et des moyens un espace pour une assise à taille adulte destinée à la surveillance de la sieste.
- Réserver des stockages intermédiaires au plus près de leur utilisation : salle de change (couches, produits d'hygiène), biberonnerie (lait maternisé, compotes)...
- Privilégier des WC suspendus dans la salle de change des grands / moyens.

➤ ATTENTION !

- Les portes donnant sur des espaces auxquels les enfants ne doivent pas accéder sont équipées de poignées placées de préférence à une hauteur de 130 cm. A défaut, en deçà de cette hauteur, les portes sont équipées d'un bouton moleté.
- Privilégier des couleurs « apaisantes » (pastel, neutres...) ; trop de couleurs, trop vives, peuvent influencer l'humeur et le comportement, stimuler le cerveau et le corps et même affecter la santé.

SOMMAIRE

PLAN

8 ACOUSTIQUE

QUELS SONT MES OBJECTIFS ?

- Réduire les nuisances dues au bruit dans les locaux qui sont source de stress, de fatigue auditive et physique dans les salles d'activités mais aussi dans les zones techniques.

REPÈRES TECHNIQUES

- Le niveau de l'environnement sonore à ne pas dépasser, menuiseries extérieures fermées, hors présence d'enfants, est inférieur à 40 dB au sein de l'établissement.
- Absorber : Choisir des matériaux absorbants au plafond et sur les murs : de classe A avec un coefficient α sabine ≥ 0.9 .
- Isoler : Séparer géographiquement les dortoirs des secteurs bruyants (salles d'activités, buanderie lingerie, cuisine, accueil parents, sas de livraison...). Sinon prévoir des cloisons et portes acoustiques isolantes : affaiblissement acoustique 42 dB minimum, de façon à limiter la propagation du bruit d'une salle à l'autre.

COMMENT FAIRE ?

- Agir sur l'acoustique du bâtiment : absorber le bruit par le choix des matériaux.
- Isoler les secteurs bruyants : aménager les espaces pour limiter la propagation du bruit d'une salle à l'autre.
- Choisir du mobilier, des jouets et des équipements moins bruyants.

BONNES PRATIQUES DE CONCEPTION

- Le sol : éviter les surfaces lisses et dures ; en présence de carrelage recouvrir avec un revêtement de sol souple «PVC» avec une sous-couche intégrée ou sur une sous-couche résiliente.
- Les vitrages : lors de la phase projet d'un bâtiment neuf, il est recommandé de limiter leur surface, sinon envisager des baffles acoustiques aux murs et / ou aux plafonds.

⊙ ATTENTION !

- Pour empêcher le bruit de se propager, colmater les fentes et les trous, les bas de portes.

9 ESPACES EXTÉRIEURS À USAGE PRIVATIF - JARDIN ET AIRES D'ACTIVITÉS RÉSERVÉS AUX ENFANTS

QUELS SONT MES OBJECTIFS ?

- Créer des aires de jeux et d'activités extérieures fonctionnelles.
- Limiter les risques de chutes, trébuchement.
- Aménager des rangements extérieurs en nombre et taille suffisants.

REPÈRES TECHNIQUES

- Définir les zones et leurs circulations : aire de jeux (toboggan, cabane...), aire pour courir, pour la circulation des draisennes, porteurs, préau, potager...
- Limiter les seuils et dénivelés entre les différentes aires / zones (pelouse / sol synthétique / terrasse).

COMMENT FAIRE ?

- Prévoir un accès direct depuis les salles d'activités des enfants.
- Prévoir des rangements (cabanon, bungalow, coffre de jardin...) pour y stocker les jeux d'extérieur, de préférence sécurisés pour éviter vol, dégradation.

BONNES PRATIQUES DE CONCEPTION

- Penser à couvrir au-moins un tiers de l'espace extérieur (préau, auvent pare-soleil...) pour que les enfants puissent sortir par tous les temps.
- Avant de vous lancer dans les aménagements, tenir compte de la quantité de travail que nécessitera l'entretien des espaces verts (haies, pelouse, massif...).
- Prévoir un point d'eau en extérieur pour les jeux d'eau.

⤵ ATTENTION !

- Ne pas oublier d'installer un portail d'accès dédié à l'entretien des espaces verts.
- Espace extérieur entouré d'une clôture, ou enceinte, d'une hauteur minimale de 150 cm sans points d'appui horizontaux et, le cas échéant, dont les barreaux sont écartés d'au maximum 11 cm.
- L'espace entre le bas de la barrière et le sol est au maximum de 11 cm.

SOMMAIRE

PLAN

10 ENTRETIEN - MAINTENANCE DES LOCAUX

QUELS SONT MES OBJECTIFS ?

- Intervenir en sécurité pour l'entretien des locaux.

REPÈRES TECHNIQUES

- Faciliter les accès aux réseaux, équipements et locaux techniques.
- Concevoir des zones circulables (cheminements spécifiques) résistant aux charges (opérateurs et équipements).
- Supprimer le risque de chute de hauteur, en prévoyant notamment :
 - des bâtiments conçus de façon à réaliser les opérations de maintenance de plain-pied ou à partir d'aires permanentes spécialement aménagées.
 - des protections collectives permanentes (1,10 m de hauteur minimum) en périphérie des toitures et de toute surface de travail en hauteur.
 - des barreaux antichute en sous-face des éclairages zénithaux et des exutoires de désenfumage.
 - des zones de circulation autour des bâtiments stabilisées et sans obstacle, pour permettre le nettoyage des vitrages : nacelle élévatrice, perche...

COMMENT FAIRE ?

- Transcrire dans le dossier d'Intervention Ulérieur sur Ouvrage (DIUO), toute information utile en vue des futures interventions de vérification, de maintenance et d'entretien de toutes les installations des locaux.

BONNES PRATIQUES DE CONCEPTION

- Mettre en place un contrat de maintenance des systèmes de ventilation pour qu'un professionnel vérifie son bon fonctionnement (débits, état des filtres...).
- Prévoir un volume disponible autour des équipements, un dimensionnement des galeries techniques pour se déplacer debout, un accès aux gaines techniques depuis les couloirs.
- Installer les organes de commande (vanne d'arrêt...) et les points de maintenance accessibles de plain-pied et à hauteur de buste.

➤ ATTENTION !

- Les lignes de vie en toiture, verrière coûtent cher à l'installation ; elles imposent une vérification annuelle. Leur installation ne peut se justifier que s'il est impossible d'installer un garde-corps ou un acrotère en périphérie du toit ou bien un échafaudage ou un garde-corps temporaire en cas de travaux.
- Mettre en place le processus de surveillance de la qualité de l'air intérieur selon la réglementation en vigueur pour les EAJE.



EXEMPLE : CRÈCHE DE GUEBWILLER (68)

« CRÉATION : MATTHIEU HUSSER ARCHITECTURES »



SOMMAIRE

Des références :

- Arrêté du 31 août 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage.
- Site web AMELI > ENTREPRISE > Les métiers de la Petite Enfance.
- Site web INRS > Accueil de jeunes enfants.
- Mensuel TRAVAIL & SECURITE : Articles « Petite Enfance ».
- Brochure INRS ED950 « Conception des lieux et des situations de travail. Santé et sécurité : démarche, méthodes et connaissances techniques ».
- Brochure INRS ED773 « Conception des lieux de travail. Obligations des maîtres d'ouvrage, réglementation ».

En partenariat avec :



SOMMAIRE